

## Plan de cours

### CRI-3800 – Principes d'évaluation clinique

**Professeur : Jean-Pierre Guay**

[jean-pierre.guay@umontreal.ca](mailto:jean-pierre.guay@umontreal.ca)

Bureau : C-4079

Monitrice : Léanne Dauphinais

[leanne.dauphinais@umontreal.ca](mailto:leanne.dauphinais@umontreal.ca)

#### 1. *Descripteur du cours*

---

Histoire de cas et évaluation : le sujet, la situation, les ressources à mobiliser. Scénarios d'application dans les situations spécifiques.

#### 2. *Objectifs du cours*

---

- Développer une meilleure connaissance des travaux portant sur les instruments utilisés par les criminologues et de la façon dont ils sont développés
- Mieux connaître l'évolution des travaux et des instruments l'évaluation du risque
- Développer un esprit critique face à la pratique criminologique de l'évaluation et de la prédiction
- Développer une connaissance plus approfondie de la cotation d'un instrument d'évaluation du risque
- Comprendre l'interface entre le risque et la protection

#### 3. *Loi sur les droits d'auteur et l'enregistrement des cours*

---

Le Bureau des affaires juridiques de l'Université signale que les cours sont protégés par la loi sur les droits d'auteur. En conséquence, les étudiants qui désirent effectuer l'enregistrement audio d'un cours doivent pour ce faire, en demander l'autorisation au professeur ou au chargé de cours concerné. Le professeur ou le chargé de cours peut accepter ou refuser que son cours soit enregistré. L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps, et pourront faire l'objet de sanctions.

**Compte tenu de la nature sensible des contenus, l'enregistrement ou la diffusion est strictement interdite et passible de sanctions.**

## 4. *Règlement des études de premier cycle*

---

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique:

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

## 5. *Révision de l'évaluation (article 9.5)*

---

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole\\_et\\_formulaire\\_de\\_demande\\_de\\_r%C3%A9vision\\_de\\_notes\\_%C3%80\\_ENVOYER.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_ENVOYER.pdf)

## 6. *Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)*

---

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

## 7. *Justification d'une absence (article 9.9)*

---

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis\\_absence\\_examen\\_for\\_m.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_for_m.pdf)

## 8. Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

### DOCUMENTS ET RESSOURCES DOCUMENTAIRES:

- Documents distribués en classe ou accessibles sur Studium

### ÉVALUATION<sup>1</sup>

- Quiz #1 (10%): \_\_\_\_\_ 17 janvier 2024
- Quiz #2 (10%): \_\_\_\_\_ 24 janvier 2024
- Quiz #3 (10%): \_\_\_\_\_ 31 janvier 2024
- Rapport d'évaluation (30%): \_\_\_\_\_ (Gr. 1) 13 mars 2024 et (Gr. 2) 10 avril 2024
- Examen pratique YLS-CMI (40%): \_\_\_\_\_ 17 avril 2024

### BARÈME DE NOTATION

Points	Note littérale	Valeur	Rang
4,3	A+	excellent	8%
4	A		25%
3,7	A-		
3,3	B+	Très bon	35%
3	B		
2,7	B-		
2,3	C+	bon	25%
2	C		
1,7	C-		
1,3	D+	passable	0-7%
1	D		
0	E	échec	0%

<sup>1</sup> En cas de circonstances extraordinaires au-delà du contrôle de l'Université et sur la décision de celle-ci, l'évaluation des apprentissages dans ce cours est sujette à changement.

Mercredi le 17 janvier 2024

## La place de l'évaluation dans les pratiques de pointe dans l'évaluation du risque et des besoins

- Introduction sur les principes du cours
- Présentation du plan de cours
- L'intervention auprès des auteurs d'infractions
- Les pratiques basées sur les données probantes et le modèle RBR

### L'évaluation des personnes judiciarisées: approche JPS et actuarielles

- Les familles de méthodes : avantages et limites

---

#### Lecture:

Benbouriche, M., Guay, J.P. & Vanderstukken, O. (2015). Les principes d'une prévention de la récidive efficace : Le modèle Risque-Besoins-Réceptivité, *Pratiques psychologiques*. 21, 219-234.  
<https://doi.org/10.1016/j.prps.2015.05.002>

### QUIZ #1

Mercredi le 24 janvier 2024

## Prédiction et jugement clinique en évaluation du risque et des besoins

- L'évolution des méthodes d'évaluation du risque et des besoins
- L'essentiel du débat et son évolution
- Les biais cliniques classiques

---

#### Lecture :

- Guay, J.P., Benbouriche, M. et Parent, G. (2015). L'évaluation structurée du risque de récidive des personnes placées sous main de justice : méthodes et enjeux. *Pratiques psychologiques*, 21, p. 235-247, <http://dx.doi.org/10.1016/j.prps.2015.05.005>

### QUIZ #2

Mercredi le 31 janvier 2024

## Notions de psychométrie : les questions de fidélité et de validité

- La fidélité, la validité et les types de validité
- L'utilité des notions de psychométrie dans l'économie générale de l'évaluation des personnes
- Les méthodes statistiques couramment utilisées dans le champ de l'évaluation du risque
  - Sensibilités et spécificité, Courbes ROC, AUC, analyses de survie et autres petits bonheurs.
- Les enjeux de conceptualisation et de mesure des facteurs dynamiques et des besoins criminogènes

**Lecture :**

Heffernan R., Ward T. (2020) Current Conceptualizations of Dynamic Risk Factors. In: Dynamic Risk Factors for Sexual Offending. Springer Briefs in Psychology. Springer, Cham.  
[https://doi.org/10.1007/978-3-030-58275-3\\_1](https://doi.org/10.1007/978-3-030-58275-3_1)

## QUIZ #3

**Mercredi le 7 février 2024**

**Groupe #1 : Laboratoire en classe**

L'évaluation du risque et des besoins: une application avec le YLS/CMI : Les règles de cotation

**Groupe #2 : Conférencier en distanciel**

Titre de la conférence : L'évaluation des facteurs de protection

Conférencier : Léanne Dauphinais

**Mercredi le 14 février 2024**

**Groupe #1 : Laboratoire en classe**

L'évaluation du risque et des besoins: une application avec le YLS/CMI : Les règles de cotation

**Groupe #2 : Conférencier en distanciel**

Titre de la conférence : Les enjeux et biais dans l'évaluation en contexte multiculturel

Conférencier : Léanne Dauphinais

**Mercredi le 21 février 2024**

**Groupe #1 : Laboratoire en classe**

L'évaluation du risque et des besoins: une application avec le YLS/CMI : Les règles de cotation

**Groupe #2 : Conférencier en distanciel**

Titre de la conférence : La démarche structurée en pratique d'expertise psycho-légale en France

Conférencier : Mickaël Morlet-Rivelli

**Mercredi le 28 février 2024**

**Groupe #1 : Laboratoire en classe**

L'évaluation du risque et des besoins: une application avec le YLS/CMI : Les règles de cotation

**Groupe #2 : Conférencier en distanciel**

Titre de la conférence : **Formulation de risque : Définition, cadres conceptuels et mesure**  
Conférencier : Sophie St-Louis

Mercredi le 6 mars 2024

Semaine de lecture

Mercredi le 13 mars 2024

**Groupe #1 : Conférencier en distanciel**

Titre de la conférence : **L'évaluation des facteurs de protection**  
Conférencier : Léanne Dauphinais

**Groupe #2 : Laboratoire en classe**

L'évaluation du risque et des besoins: une application avec le YLS/CMI : Les règles de cotation

**Remise du rapport d'évaluation du groupe 1 (30%)**

Mercredi le 20 mars 2024

**Groupe #1 : Conférencier en distanciel**

Titre de la conférence : **Les enjeux et biais dans l'évaluation en contexte multiculturel**  
Conférencier : Léanne Dauphinais

**Groupe #2 : Laboratoire en classe**

L'évaluation du risque et des besoins: une application avec le YLS/CMI : Les règles de cotation

Mercredi le 27 mars 2024

**Groupe #1 : Conférencier en distanciel**

Titre de la conférence : **Formulation de risque : Définition, cadres conceptuels et mesure**  
Conférencier : Sophie St-Louis

**Groupe #2 : Laboratoire en classe**

L'évaluation du risque et des besoins: une application avec le YLS/CMI : Les règles de cotation

Mercredi le 3 avril 2024

**Groupe #1 : Conférencier en distanciel**

Titre de la conférence : **La démarche structurée en pratique d'expertise psycho-légale en France**

Conférencier : Mickaël Morlet-Rivelli

## Groupe #2 : Laboratoire en classe

L'évaluation du risque et des besoins: une application avec le YLS/CMI : Les règles de cotation

Mercredi le 10 avril 2024

Période de consultation

Mercredi le 17 avril 202

**Examen pratique YLS/CMI (40%)**

**Remise du rapport d'évaluation du groupe 2 (30%)**

## 9. Évaluations

---

### Quiz (30%)

Les trois quiz consistent en une série de questions vrai ou faux, choix multiples, court développement portant sur la matière vue en classe ainsi que sur les lectures.

### Rapport d'évaluation (30%)

Le travail consiste en un rapport d'évaluation d'un auteur d'infraction virtuel (AVA). Il s'agira de faire état du risque et des besoins, des forces et éléments protecteurs et de proposer des axes de travail.

### Examen pratique YLS/CMI (40%)

L'examen pratique consiste à coter le YLS/CMI d'une personne judiciarisée. Le format choisi est une capsule vidéo d'un entretien avec un adolescent. À l'aide de leurs notes, les étudiants devront visionner l'entretien et coter le cas.